



## Fin de détachement avant retraite

Par **sylbun**, le **04/12/2024** à **19:55**

Bonjour,

Fonctionnaire dans la fonction publique hospitaliere en détachement, à deux ans de la retraite, mon administration d'accueil m'informe que je devrais regagner mon administration d'origine (centre hospitalier) un an avant mon départ à la retraite.

Est ce légal ? obligatoire ? en gros mon administration a t'elle le droit de m'imposer ce retour a mon administration d'origine.

Il y a t'il une jurisprudence en la matiere ?

Merci de vos retours

Christel

Par **Marck.ESP**, le **04/12/2024** à **21:39**

Bonsoir et bienvenue

C'est étonnant ! Avez vous demandé le renouvellement ?

Ceci car j'ai connu un cas proche de moi font le contrat a justement été renouvelé en 2021 pour couvrir le temps jusqu'à sa retraite.

C'est tout ce que je peux dire. Je vous souhaite une réponse qui vous convienne, mais peu de spécialistes ici du droit du travail dans la fonction publique, car les fonctionnaires sont régis par des statuts particuliers et non par le Code du travail,

Je pense que vous trouverez de l'aide auprès d'un syndicat représentatif .Les délégués du personnel, les représentants syndicaux ou les membres du comité d'entreprise peuvent apporter leurs conseils.